

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du mardi 15 juin 2021 à 20 h 00

Date de convocation du conseil : vendredi 11 juin 2021

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Mme Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Bruno MUNDA, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Mme Marina AFLALO donne procuration à Mme Marie PAILLONCY, M. Norddine GUEDAMI donne procuration à M. Pascal LEBRUN, Mme Véronique MARTINEZ donne procuration à M. Alain DRIOT

Membre excusé :

✓ Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie Pailloncy est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

✓ Approbation du compte rendu du conseil du mardi 18 mai 2021

Approuvé à l'unanimité.

✓ Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.

Décision 2021-02 : signature de la convention de mise à disposition par la mairie d'Anse de Monsieur Pascal BICREL, pour exercer les fonctions d'assistant d'enseignement artistique, tous les jeudis après-midi des semaines scolaires de l'année 2021/2022, suivant le planning joint à la convention.

La mairie d'Alix remboursera au coût réel la Mairie d'Anse, à savoir le montant de la rémunération correspondant à son grade et le temps passé en trajet de M. Pascal BICREL.

Décision 2021-03 : signature de la convention de mise à disposition par la mairie d'Anse de Monsieur Thomas LIAY, pour exercer les fonctions d'éducateur des activités physiques et sportives, tous les vendredis après-midi des semaines scolaires de l'année 2021/2022, suivant le planning joint à la convention.

La mairie d'Alix remboursera au coût réel la Mairie d'Anse, à savoir le montant de la rémunération correspondant à son grade, le temps passé en trajet de M. Thomas LIAY et ses indemnités kilométriques.

Question de Mme Véronique Jon sur ce qu'apporte l'intervenant par rapport au mission de l'enseignant. Précision de Mme Frédérique Burtin : l'intervenant sport peut faire faire du sport comme le roller ou le vélo aux élèves, tandis que les enseignants n'ont pas le droit de proposer ce genre d'activité.

L'emploi d'intervenants n'est pas obligatoire, ni en musique, ni en sport. Historiquement, ces intervenants sont présents sur Alix et leur travail est très apprécié de tous (élèves, enseignants, parents).

Commission Finances Locales / Gestion du Personnel / Economie Locale

✓ Subventions aux associations – Délibération

Pour rappel, la subvention à la SPA (Société Protectrice des Animaux), pour l'année 2021 a déjà été versée pour un montant de 614,40 €.

Les élus de la commission finances proposent de verser les subventions suivantes aux associations :

ADMR :	1 541,23 €
Alix Patrimoine :	600,00 €
Associations Pensionnaires Familles et Amis d'Alix :	100,00 €
Association gérontologique :	78,00 €

Bibliothèque 1000 et Un Livres :	900,00 €
Classe en 1 :	200,00 €
Comité d'entraide aux anciens :	1 000,00 €
Compagnie du Fil Rouge :	200,00 €
Harmonie de Charnay :	200,00 €
Sou des Ecoles :	200,00 €
Souvenir Français :	80,00 €
TOTAL :	5 099,23 €

Une discussion est ouverte pour certaines subventions proposées aux associations :

- Admr : le montant par Alixois est imposé. Vu le service rendu par cette association, les élus sont tous d'accord pour poursuivre le versement de cette subvention.
- Alix Patrimoine : vu les manifestations à venir pour cette année 2021, il est décidé de renouveler les 600 euros de subvention. Ensuite, suivant comment l'année se passera et la vente de leur livre, une nouvelle subvention sera versée sur 2021, si elle est demandée.
- Classe en 1 : un vote est proposé pour augmenter la subvention à 200 euros. M. Pascal Lebrun s'abstient.
Vote : pour à l'unanimité.
- Comité d'entraide aux anciens : M. Pascal Lebrun présente les différences entre le CCAS et le comité d'entraide aux anciens et le rôle de chacun. Cette année sera mise à profit pour mettre à plat les missions de ces 2 institutions. En attendant, le versement des 1 000 euros au comité d'entraide aux anciens, est reconduit.
Mme Audrey Maiale rappelle que le repas des anciens est prévu le dimanche 5 septembre 2021.
- Harmonie de Charnay : vote pour à l'unanimité, pour passer la subvention à 200 €.
- Sou des écoles : reconduction pour maintenir le soutien de la commune à l'association.
- Association gérontologique : le montant est fixé par habitant

Le versement de la subvention 2021 pour l'association «Espace Pierres Folles » sera discuté lors d'un prochain conseil municipal.

Comité des Fêtes : cette association ne demande pas de subvention pour cette année 2021.

Vote : pour à l'unanimité, avec l'abstention de M. Pascal Lebrun, sur le vote de la subvention à la Classe en 1

✓ **Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissement sexiste – Délibération**

La loi de transformation de la fonction publique (TFP) n°2019-828 du 6 août 2019 a créé un nouvel article 6 quater A dans la loi n°83-634 fixant les droits et obligations des fonctionnaires, qui prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes
- Protection et accompagnement des victimes
- Sanction des auteurs
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques
- Exemplarité des employeurs publics

Le décret n°2020-256 d'application prévu pour ce dispositif est paru le 13 mars 2020. Il détermine avec précision les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics.

La loi précitée crée également un nouvel article 26-2 dans la loi 84-53 (relative au statut de la fonction publique territoriale) qui indique que « *les centres de gestion mettent en place, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu à l'article 6 quater A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée* ».

Le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose donc une nouvelle prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire. Il a choisi d'externaliser le dispositif par l'intermédiaire d'un contrat auprès de prestataires afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du cdg69 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

Les collectivités et établissements publics qui le demandent peuvent adhérer au dispositif qui comprend a minima les composantes ci-après, telles que prévues par le décret précité :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée.

Le traitement des faits signalés peut également être assuré par le dispositif ainsi que diverses prestations complémentaires.

Cette adhésion permet à la collectivité ou l'établissement de répondre aux obligations fixées par le décret n°2020-256 et de bénéficier des services suivants :

- fourniture d'un outil dématérialisé permettant de recueillir les signalements des agents et de suivre le traitement du signalement (traçabilité des échanges),
- prestations de conseil, d'accompagnement et de traitement des situations.

Les collectivités et établissements adhérents verseront une participation annuelle à la mise en place du dispositif dont le montant est fixé dans la convention d'adhésion. Les collectivités et établissements publics dont un ou plusieurs agents effectuent un signalement via la plateforme devront verser au prestataire en charge de l'orientation et de l'accompagnement des agents et, le cas échéant, du traitement du signalement, une participation correspondant aux prestations délivrées dans ce cadre. Un certificat d'adhésion tripartite (cdg69, bénéficiaire et prestataire) précisera le coût unitaire de chaque prestation.

L'accès à la plateforme et le pilotage du dispositif sont assurés par le cdg69, en lien avec le prestataire.

L'adhésion au dispositif se matérialise par la signature :

- d'une convention d'adhésion avec le cdg69 qui définit les modalités de mise en œuvre, la durée, les droits et obligations de chacune des parties, les mesures de protection des données personnelles ainsi que les modalités de résiliation,
- d'un certificat d'adhésion tripartite (cdg69, bénéficiaire et prestataire) qui fixe les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement des agents et des employeurs le cas échéant.

Il est à noter que les statistiques fournies par les prestataires font état d'un nombre annuel de signalements correspondant à 1% de l'effectif. En outre, le conseil aux agents permet de désamorcer 80% des signalements qui ne donnent lieu ni à enquête administrative ni à des suites pénales.

La durée de la convention est de deux ans renouvelable une année.

Coût de l'abonnement annuel pour une collectivité de 1 à 30 agents : 100 €

Coût indicatif par dossier : entre 288 € et 816 € selon la complexité

Coût indicatif enquête administrative : entre 600 € et 1800 € selon le nombre d'auditions

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à la convention du CDG69 au tarif mentionné.

Vote : pour à l'unanimité

✓ Attribution des subventions de la Région

Une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes, avec un taux de 50%, a été attribuée pour la réfection du module scolaire, d'un montant de 9 130,00 €. Le conseil municipal remercie la Région pour cette subvention.

Une demande de subvention avait aussi été faite pour la création de 2 parkings et la création du chemin des écoliers en mode doux. La subvention obtenue représente 20% du montant total. La commune a jusqu'à 30 juin 2021 pour démarrer les travaux. Ensuite la subvention sera perdue.

Commission Vie du Village

✓ CMEJ – Retour sur la manifestation « Alix au Propre »

Intervention de Mme Audrey Maiale : la matinée s'est très bien passée. Les jeunes étaient contents, les parents étaient investis et mobilisés. 30 personnes étaient là, environ 29 kg de déchets ont été ramassés, ainsi que des mégots présents surtout sur le secteur de la mairie. Des cendriers sont disponibles dans le garage, ils seront mis en place.

Intervention de M. Bruno Munda : de plus en plus de masques chirurgicaux sont trouvés sur la voie publique. M. Franck Dumoulin évoque le problème des vitres de voiture ouvertes et le courant d'air créé ainsi que le non-respect des citoyens.

M. Bruno Munda interpelle les élus par rapport au problème d'accès pour les élus à la mairie et à ses salles de réunion, et le peu de personnes qui ont les clés pour l'ouvrir.

M. Pascal Lebrun rappelle que chaque Adjoint a ses clés. Le problème se pose si une commission est animée par un élu et qu'il n'y a pas d'Adjoint ou le Maire.

✓ Réouverture des salles communales et protocoles

Les nouvelles clés de la salle rurale sont mises à la disposition des associations contre signature. Les règles sanitaires actuelles sont applicables jusqu'au 30 juin 2021.

Mme Stéphanie Guérin demande que soit fait un point sur la réservation de la salle rurale, l'état des lieux et la remise des clés aux locataires. Il est proposé une rencontre le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 19h00 à la salle rurale.

A l'avenir, il faudra revoir la capacité de chaque salle pour calculer facilement les jauges si le sujet des restrictions se représente.

Commission Travaux et Voirie

✓ Point sur les travaux en cours

- Mur en pierres dorées Rue Aymé Chalus : suite au rendez-vous avec M. Maugiere du département du Rhône et les entreprises concernées, et à l'intervention en amont de Mme Dastarac des Architectes des Bâtiments de France, 2 essais seront effectués : creuser les joints et mettre la couleur adéquate des 2 côtés du mur. Une validation sera faite par les élus avant la réfection totale du mur.
- Vitres de la salle rurale et de la mairie : la réparation est prévue en juin 2021.
- Parkings : les 20% de subvention obtenue de la Région représentent, pour la commune, une part trop faible au financement total. La commune est encore en attente de la réponse de la subvention CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique). Pour commencer l'opération, et enclencher la subvention de la Région, les travaux du mode doux seront engagés, avec une commande signée avant le 30 juin 2021.
- Route entre Alix et Châtillon : une pose de gravillons est prévue par le département du Rhône entre le 15 et le 30 juillet 2021 pour 2 jours de travaux. Le profilage est déjà fait.

- Commission cimetière : Mme Muriel Liengme, ancienne conseillère municipale en charge du cimetière, est d'accord pour travailler avec la commission actuelle.
2 réunions ont eu lieu les mercredis 5 mai et 2 juin 2021, en présence de la secrétaire de mairie et de l'agent communal, pour une relecture du règlement afin d'apporter de futures corrections, et une visite du cimetière. Mme Muriel Liengme demandera des devis pour la rénovation des anciennes tombes qui font partie intégrante du patrimoine d'Alix et pour le relevage de tombes.
Le nouveau règlement intérieur du cimetière sera présenté lors d'un prochain conseil.
- Vigicrue Azergues : plusieurs confluent arrivent sur la rivière Azergues. 4 points de vigilance sont en place car ce sont des points stratégiques de suivi des inondations.
La réglette de surveillance de la montée des eaux d'Alix est située sur le pont de la route des Bruyères. En cas de crue, Alix prévient la commune de Chatillon et le SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues). Chaque commune prévient une autre commune.

✓ **Problèmes relatés par les citoyens d'Alix en mairie**

- Problème de nuisances sonores avec des chiens du voisinage. Ce problème est un problème d'ordre privé. Un courrier peut être fait par la mairie au propriétaire des chiens pour présenter les plaintes.
- Problème de présence importante de pigeons rue Aymé Chalus (bruits, saletés ...) : une battue peut être lancée par les chasseurs pour les supprimer ou une mise en place de pièges. La mairie se rapprochera des personnes concernées et étudiera la question.
- Problème de présence de chats errants : la stérilisation des chats n'est pas prise en charge dans la convention signée avec la SPA. La mairie doit s'occuper de ce problème. La mairie se rapprochera des personnes concernées et étudiera la question.

Commission Urbanisme

✓ **Point sur les différentes demandes d'autorisation d'urbanisme depuis le 18 mai 2021**

M. Alain Driot présente ce point.

DP 069 004 21 00002 – 28/01/2021

HNO / 5 Montée du cardinal Fesch / Ravalement des façades / Accordée

PC 069 004 21 00002 – 26/03/2021

LV2S Larochette / 66 Rue Aymé Chalus / Aménagement de 2 bâtiments existants / Accordé

PC 069 004 21 00003 – 06/05/2021

Mme MORIN – M. RICHON / Montée des Guillaumes / Construction d'une maison individuelle / En cours

DP 069 004 21 00016 – 27/05/2021

M. WISWE / 208 rue Aymé Chalus / Abri de jardin et changement de destination du garage / En cours

PC 069 004 21 00004 – 31/05/2021

M. DEVIRIEUX / 50 Impasse du Lavoir / Extension Maison Individuelle / En cours

Dossier instruit par la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées)

PC 069 004 21 00005 – 01/06/2021

Mme et M. YOUNSI / 244 rue Aymé Chalus / Construction d'une maison individuelle / En cours

Dossier instruit par la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées)

DP 069 004 21 00017 – 01/06/2021

M. DAVID-RESSUREICAO / 145 chemin du Fournel / Modification du portail / En cours

Commission Environnement

✓ **Point sur la pollution du ruisseau**

Une visite du talus est prévu le mardi 29 juin 2021 à 14h30. M. Pascal Lebrun présente l'arrêté relatif à la restriction de l'utilisation des abords du ruisseau. Cet arrêté a été affiché à 7 endroits différents.

✓ **Déploiement de la 5G sur l'antenne existante**

La société Bouygues est propriétaire de l'antenne située à côté de la propriété de Mme et M. Beaujolin. Elle va changer certains composants électroniques pour passer de la 4G à la 5G.
M. Pascal Lebrun présente le dossier reçu de la société Bouygues.

Un débat est ouvert sur les conséquences de cette installation. Quelques réserves sont émises par certains élus du conseil.

Commission Reconversion du site de l'Hôpital

✓ **Point sur la reconversion**

Une rencontre va avoir lieu le Jeudi 17 juin 2021 au matin avec le sous-préfet de Villefranche sur Saône.

M. Nicolas Hirsch présente une note listant l'idée générale de ce qu'y a été imaginé par la commission. L'idée est de faire un projet intergénérationnel : crèche, université hors les murs, espace de coworking, Ehpad de 80 lits, musée, médiathèque, boulangerie. Il serait envisageable de déplacer la mairie sur ce futur site. Ce projet nécessitera de repenser la voirie et de végétaliser l'espace, avec des financements publics et privés.

Commission d'Appel d'Offres

✓ **Point sur l'appel d'offre pour la prestation de fournitures des repas scolaires**

M. Franck Subert présente le rapport.

4 sociétés ont été contactées : API, RPC, SHCB et 1001 et un Repas.

3 sociétés ont répondu : API, RPC et SHCB / 1 a décliné : 1001 et un repas

2 sociétés étaient au coude à coude à la fin des analyses : API et SHCB

Beaucoup de critères étaient prédéfinis : éco-responsabilité, cuisine qualitative et prix abordable.

Le prestataire retenu devra respecter le pilotage imposé par les élus.

Avis de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) :

Société retenue : SHCB qui a obtenu 77% aux critères et est le mieux disant en terme financier, avec un menu de 4 composants au tarif de 2,55 euros HT soit 2,69 euros TTC.

Avis du conseil municipal : le conseil municipal suit l'avis de la CAO.

Questions diverses

- Restaurant Astalix

M. Franck Subert rappelle les exonérations et les suspensions déjà autorisées.

Report des loyers de novembre et décembre 2020.

Exonération des loyers de janvier à mai 2021.

Report du loyer de juin 2021.

A partir de juillet 2021, les loyers sont dus normalement.

Point sur ce que le restaurant a fait pour relancer le commerce : ouverture d'un midi supplémentaire (le mardi), signalétique supplémentaire, espace herboré aménagé sur le côté rue du restaurant et le service sera étoffé.

Les retours des Alixois sont partagés.

- Renouvellement informatique, vidéoprojecteur et téléphonie

Présentation par M. Franck Subert de l'avancée du projet de renouvellement de l'équipement municipal (Bibliothèque, Ecole, Mairie). Des devis sont en cours d'analyse.

- Forum des associations

Il est proposé de faire le forum des associations le samedi 4 septembre 2021 à la salle rurale ou dans la salle des associations.

Un élu ayant été nommé référent des associations en début de mandat, Mme Véronique Jon se propose de porter ce projet en collaboration avec le comité des fêtes. Une communication par flyers sera intégrée dans la gazette. La mise en place de la salle se fera par les associations elle-même.

- Mme Marie Pailloncy intervient pour rappeler que l'association de la bibliothèque n'a toujours pas de salarié communal à ce jour. Elle demande que ce point soit noté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Organisation des permanences des élections des dimanches 20 et 27 juin 2021

M. Pascal Lebrun présente le tableau à ce jour et les plages horaires sur lesquelles il manque des assesseurs. A la fin de la réunion, l'ensemble des plages horaires sont occupées.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h00mn. Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 31 août 2021 à 20h00 et éventuellement le mercredi 7 juillet 2021 en cas d'urgence.

Suivent les signatures :

Les conseillers municipaux

La secrétaire

Le Maire

~~Marina AFLALO~~

Marie PAILLONCY

Pascal LEBRUN

Frédérique BURTIN

Alain DRIOT

Franck DUMOULIN

Fabien DUPIN

~~Norddine GUEDAM~~

Stéphanie GUERIN

Nicolas HIRSCH

Véronique JON

Audrey MAIALE

~~Véronique MARTINEZ~~

Bruno MUNDA

Franck SUBERT



